



ARRETE N° ARR 24.533/K

 **DELEGATION DE SIGNATURE SPECIALE CONSENTIE A
MADAME VALERIE RAGOT, PREMIERE ADJOINTE, POUR LA
CESSION DU BIEN SIS 2 PLACE GAMBETTA A BRUNOY**

Le Maire de BRUNOY,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-17 et 13,

VU le procès-verbal de l'élection du Conseil municipal en date du 27 mai 2020,

VU la délibération n°20.06/K du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 portant élection du Maire,

VU la délibération n°20.08/K du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 portant désignation par voie d'élection au rang des Adjointes au Maire,

VU la délibération n°20.09/K du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 portant délégation de pouvoir à Monsieur le Maire,

VU la délibération n°24.078/DC du Conseil municipal en date du 17 décembre 2024 portant cession de l'immeuble sis 2 place Gambetta à Brunoy, parcelle cadastrée AN n°204, et notamment ses articles 2 et 3,

VU l'arrêté municipal n°20.133/K en date du 4 juin 2020 portant délégation de fonction et de signature à Madame Valérie RAGOT, Première Adjointe, chargée de l'Aménagement Urbain, de la Gestion des Bâtiments et de la Mobilité,

VU l'arrêté municipal n°ARR 24.481/K en date du 15 novembre 2024 portant délégation de signature provisoire consentie à Madame Valérie RAGOT, première adjointe, pour la période du 18 au 26 décembre 2024,

CONSIDERANT l'absence de Monsieur le Maire pour la période du 18 décembre 2024 au 26 décembre 2024 inclus,

CONSIDERANT que dans la délibération n°24.078/DC susvisée, le Conseil municipal a donné tous pouvoirs à M. le Maire, avec faculté de substituer,

CONSIDERANT la disponibilité de Madame Valérie RAGOT, Première Adjointe au Maire, pour la période du 18 décembre au 26 décembre 2024 inclus,

CONSIDERANT la nécessité de signer la promesse de vente,

ARRETE N° ARR 24.533/K

**DELEGATION DE SIGNATURE SPECIALE CONSENTIE A
MADAME VALERIE RAGOT, PREMIERE ADJOINTE, POUR LA
CESSION DU BIEN SIS 2 PLACE GAMBETTA A BRUNOY**

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame Valérie RAGOT, Première Adjointe au Maire, chargée de l'Aménagement Urbain, de la Gestion des Bâtiments, et de la Mobilité, reçoit délégation de signature spéciale pour la signature de la promesse de vente concernant l'immeuble sis 2 place Gambetta à BRUNOY, parcelle cadastrée AN n°204, pour un montant de 450 000 euros, au profit des sociétés KAUFMAN & BRAUD et MAGELLAN.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Brunoy est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié sur le site de la Ville, au registre des actes administratifs et affiché sur site ou sur les panneaux municipaux installés à cet effet. Une copie sera adressée au service Communication de la ville de BRUNOY.

ARRETE N° ARR 24.533/K

DELEGATION DE SIGNATURE SPECIALE CONSENTIE A
MADAME VALERIE RAGOT, PREMIERE ADJOINTE, POUR LA
CESSION DU BIEN SIS 2 PLACE GAMBETTA A BRUNOY

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Madame la Préfète de l'arrondissement d'Evry,
- Monsieur le Trésorier Principal de Brunoy,
- L'intéressée.

Fait à Brunoy, le 18 décembre 2024

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine



Bruno GALLIER

Notifié le : 18/12/2024

Signature spécimen

Madame Valérie RAGOT

Acte publié sur le site de la Ville le : 18/12/2024

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Arrêté
Numéro attribué à l'acte : ARR 24.533/K

Objet de l'acte : DELEGATION DE SIGNATURE SPECIALE CONSENTIE A MADAME VALERIE RAGOT, PREMIERE ADJOINTE, POUR LA CESSION DU BIEN SIS 2 PLACE GAMBETTA A BRUNOY
Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique / 5 - Delegation de signature
Transaction Préfecture : 091-219101144-20241212-BRU_AR_24415_1-AR
Date de l'acte : 12/12/2024

Identifiant unique de l'acte : BRU_AR_24415_1

Date de réception en Préfecture : 18 décembre 2024